



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

**Conseil municipal du 27 février 2025**

***L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.***

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 25**

**Votants : 26**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - François Schmitt - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusé :** Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

**Absents :** Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 21 février 2025

**Date de publication :** 07 mars 2025

**Délibération n°2025-009 – Service public de fourrière automobile : approbation des tarifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles L325-1, L325-13, R325-19 et R325-20,

**Vu** l'arrêté interministériel du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles modifié,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DCL/BRGT/A2025/15 portant délivrance de l'agrément préfectoral de gardien de fourrière et des installations de cette fourrière sur la commune d'Aime-la-Plagne,

Madame le Maire expose qu'une commune peut instituer un service de fourrière sur son territoire afin d'assurer la sécurité publique et éviter l'encombrement des voies par des véhicules en infraction au code de la route ou à toute autre réglementation mentionnée à son article L325-1.

Elle précise que la création du service est de la compétence du Maire.

Elle indique que suite à des aménagements à proximité du Centre Technique Municipale située aux Iles à Aime, et à l'agrément préfectoral obtenu pour ces installations et pour un agent de Police municipale, cette fourrière peut être mise en fonctionnement dès que des tarifs auront été institués par l'assemblée délibérante.

Elle ajoute que des tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles sont fixés par arrêté interministériel.

Elle propose les tarifs suivants :

<b>FOURRIERE AUTOMOBILE</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Immobilisation matérielle</b>	
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	7,00 €
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	7,00 €
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	7,00 €
Voiture particulière	7,00 €
Autres véhicules immatriculés	7,00 €
Cyclomoteur, motocyclette, tricycles à moteur et quadricycles à moteur	7,00 €
<b>Opérations préalables</b>	
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	22,00 €
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	22,00 €
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	22,00 €
Voiture particulière	15,00 €
Autres véhicules immatriculés	7,00 €
Cyclomoteur, motocyclette, tricycles à moteur et quadricycles à moteur	7,00 €
<b>Enlèvement (administratif et judiciaire)</b>	
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,00 €
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,00 €
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00 €
Voiture particulière	127,00 €
Autres véhicules immatriculés	45,00 €
Cyclomoteur, motocyclette, tricycles à moteur et quadricycles à moteur	45,00 €
<b>Garde journalière</b>	
Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	9,00 €
Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	9,00 €
Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	9,00 €
Voiture particulière	6,00 €
Autres véhicules immatriculés	3,00 €
Cyclomoteur, motocyclette, tricycles à moteur et quadricycles à moteur	3,00 €
<b>Destruction de véhicule</b>	50,00 €
<b>Enlèvement de véhicule sur domaine privé</b>	50,00 €

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les tarifs proposés dans le cadre de la fourrière communale.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing